Agence Parisienne du Climat

Réunion Publique 20e

Végétaliser sa copropriété

Végétalisation et gestion des eaux de pluie en copropriété



Jeudi 22 octobre 2026 – Mairie du 20e arrondissement (18h30 – 20h00)

– Végétaliser en copropriété

Agence Parisienne du Climat

Conférence publique Mairie du 20e arrondissement

Mots d'introduction



- **Eric Pliez**, maire du 20e arrondissement



- **Carine Ekon**, conseillère de Paris déléguée auprès du maire du 20e arr. chargée du Plan Climat, de la rénovation énergétique, de la propreté, du réemploi et de l'économie circulaire

– Pourquoi végétaliser ?

1. Présentation de l'Agence Parisienne du Climat et de CoachCopro

2. Enjeux et bénéfices de la végétalisation et de la gestion des eaux de pluie en ville et en copropriété

3. Le dispositif CoprOasis

4. Quelques exemples de projets en copropriété

L’Agence Parisienne du Climat

coach copro | Agence Parisienne du Climat avec France Rénov’ Le service public pour mieux rénover mon habitat

QUI SOMMES-NOUS ?

- Acteur opérationnel du territoire**, l’Agence Parisienne du Climat accompagne la mise en œuvre des Plans Climat** de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris.

- **Guichet unique de la rénovation énergétique à Paris**, l’Agence Parisienne du Climat fait partie du réseau **des espaces France Rénov’.**

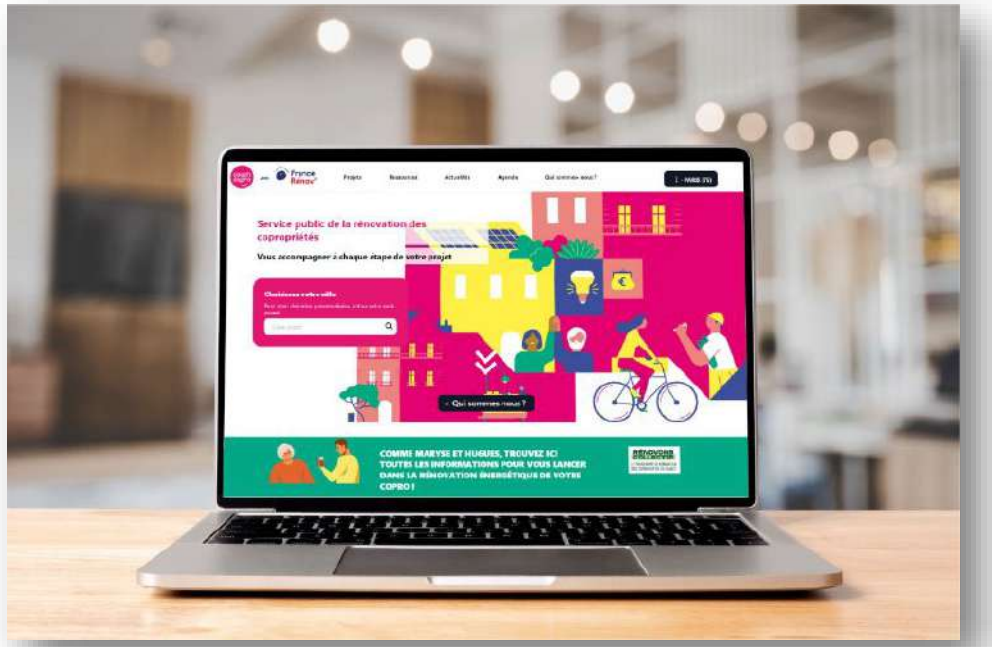
- Elle mène tout au long de l’année de nombreuses actions en lien avec les enjeux environnementaux de la ville dense, du bâti et de l’énergie, tant en matière d’atténuation que d’adaptation au changement climatique.

→ www.apc-paris.com



CoachCopro

CoachCopro, plateforme d'accompagnement des projets de rénovation en copropriété



- Un contact dédié par quartier / arrondissement
- Centre de ressources CoachCopro : www.coachcopro.com
- Retour d'expériences des copropriétés rénovées : www.coachcopro.com/projets-realises
- Un annuaire pour trouver des professionnels pour CoprOasis et les travaux en copropriété en Île-de-France : www.coachcopro.com/annuaire-metropole-du-grand-paris

1 copropriété parisienne sur 3 est déjà sur CoachCopro : soit 16 000 copros inscrites

Les intervenant·es



Elisabeth Flichy

Agence Parisienne du Climat



Laure Fass

VILLE DE PARIS



Sylvie Dugasse

Agence Parisienne du Climat



Célia Rousselet

Agence Parisienne du Climat



Thierry HALGAND

balcon DESIGN PAYSAGER

Végétalisation et désimperméabilisation en copropriété

Laure Fass et Sylvie Dugasse

– Pourquoi végétaliser ?

Végétaliser et **désimperméabiliser** : rafraîchir, embellir, et valoriser sa copropriété

→ Une **amélioration considérable du cadre de vie**, pour les habitants, mais aussi pour la biodiversité !





– Gestion des eaux de pluie en copropriété

Agence Parisienne du Climat

→ Pourquoi c'est important ?

- Réduction des inondations
- Lutter contre les îlots de chaleur urbain
- Lutter contre la pollution des eaux



→ Que faire en copropriété ?

- Végétalisation de cours et toitures d'immeubles
- Récupération des eaux de pluie
- Autres actions possibles



– Le 20ème : Révéler la place du vivant

Agence Parisienne du Climat

La ville minérale

77 %

des sols imperméabilisés

28 %

des sols occupés par la voierie

Les ressources

1897 sur 2180

Copropriétés, soit 87 % avec un potentiel végétal

662

Copropriétés, potentiel de végétalisation en toiture

Des espaces privés à reconnecter pour le bénéfice des habitants : repenser les fonctions des surfaces existantes : sols vivants, favoriser les continuités écologiques , les usages et renforcer les qualités du tissu existant.

– Le Vivant, une condition d'habitabilité



Patrimoine :
Faire dialoguer le bâti et le végétal, révéler la beauté et l'identité des lieux



Rythmes :
Retrouver le cycle des saisons, le plaisir de cultiver et la transmission des gestes et des savoirs.



Adaptation climatique :
Atténuer les surchauffes et renforcer les capacités d'adaptation à plusieurs échelles



Ecologie du vivant
Restaurer les sols, le cycle de l'eau, la biodiversité et les continuités écologiques



Santé et bien être :
Favoriser la santé physique et mentale, l'apaisement, espaces de ressourcement.



Lien social et justice environnementale :
Favoriser les usages partagés et un accès équitable aux bienfaits du vivant.

CoprOasis

Célia Rousselet

– Le dispositif CoprOasis

Double Objectif

- **Débitumer les sols :** gestion à la source des eaux pluviales
- **Végétaliser les copropriétés** : îlots de fraîcheur, biodiversité, confort sonore, cadre de vie

Pour qui ?

- Pour un projet de végétalisation de cour, toiture ou façade
- Les **copropriétés sans projet de rénovation énergétique** (ces dernières bénéficient d'un autre dispositif)



©Etandex

– Le dispositif CoprOasis

Accompagnement technique

- Des **informations** et des **conseils**
- Un accompagnement dans la **mobilisation des aides**
- La mise à disposition d'un **annuaire de professionnels**

Accompagnement financier

- Une subvention pour les **études préalables** (faisabilité, conception)
- Une subvention pour les **travaux**
- Cumulables avec les aides de l'Agence Eau Seine Normandie

– Financement des études

Aide forfaitaire : 5000€

Pour financer :

- Etudes de faisabilité
- Conception par un.e **paysagiste**

Conditions :

- Professionnel sur **l'annuaire CoachCopro**
- Le devis respecte le **cahier des charges APC**
- Être suivi par l**a.e conseiller.e d'arrondissement**



www.grandparis.annuaire-coachcopro.com

– Financement des travaux

Végétalisation d'une cour

Conditions

- Gestion des **eaux de pluies courantes**
- Maintien/augmentation de la **surface végétalisée** (10% de la cour végétalisée)
- Au moins **2 strates végétales** (herbacée, arbustive, arbre) et **50% d'espèces régionales**
- **1 arbre fruitier si au moins 3 arbres plantés**

Aide socle

- **30 % du montant HT** des travaux

Bonification possible

- **Augmentation de la surface** de pleine terre (+10 %)
- **Gestion des pluies fortes** (+10 %)
- **Déconnexion des gouttières** (+10 %)

– Financement des travaux

Végétalisation d'une toiture terrasse

Conditions

- 10 cm de substrat au minimum
- 70 % de la surface disponible est végétalisée



©APC

Aide socle

- Dépend de la hauteur du substrat

Hauteur de substrat	Proportion des travaux financés
10 à 15 cm	30 %
16 à 25 cm	40 %
Plus de 25 cm	50 %

– Financement des travaux

Bonus mobilisables

- Secteurs de **renforcement végétal** : **+ 10 %**
- Secteur **Quartier Politique de la Ville (QPV)** : **+ 10 %**



Plafonds

- **30 000€ max.** par projet
- **Mobilisable 2 fois** par copropriété si projet cour + toiture

– Financement des travaux

Cuve de stockage des eaux pluviales

- Aide forfaitaire : **500€**

Végétalisation des façades

- **50 €/m²** végétalisé
- Dans une **limite de hauteur de 10m**



Les aides de l'Agence Eau Seine Normandie

DES AIDES POUR LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX

Type de projet :

- Cour ou toiture
- Coût de l'étude intégré

Critères d'éligibilité :

- Eaux de pluies courantes non rejetées au réseau d'assainissement
- Projets > 10 000€ TTC de travaux
- Augmentation de la surface végétalisée

→ Environ **50€/m² de projet**

→ Pour les grands projets, contacter l'AESN au cours de l'étude pour vérifier l'éligibilité du projet

Retours d’expérience

Thierry HALGAND

Questions/Réponses